

CONSEIL D'ÉTAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF.

XIII^e CHAMBRE

A R R Ê T

n° 239.444 du 19 octobre 2017

A. 217.577/XIII-7494

En cause : **RENARD** Michel,
ayant élu domicile chez
M^e Louis DEHIN, avocat,
Mont Saint-Martin 68
4000 Liège,

contre :

la Région wallonne,
représentée par son Gouvernement,
ayant élu domicile chez
M^e Bénédicte HENDRICKX, avocat,
rue de Nieuwenhove 14A
1180 Bruxelles.

I. Objet de la requête

Par une requête introduite, par la voie électronique, le 17 novembre 2015, Michel RENARD demande l'annulation de l'arrêté du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité, des Transports et des Aéroports, et du Bien-être animal du 11 mai 2015 lui refusant un permis d'urbanisme pour un bien sis rue de Richelle n° 60, à Richelle, cadastré division deux, section A, n° 603g et ayant pour objet l'aménagement d'un appartement d'une chambre dans un garage et un commerce existant.

II. Procédure

Un arrêt "n° 234.279" du 3 octobre 2017 a rejeté la requête en annulation et liquidé les dépens.

L'arrêt a été notifié aux parties.

Il est fait application des dispositions relatives à l'emploi des langues, inscrites au titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973.

III. Rectification d'une erreur matérielle dans le numéro de l'arrêt

L'énoncé de l'arrêt n° 234.279 du 3 octobre 2017 doit se lire "n° 239.279" du 3 octobre 2017.

Il convient de rectifier cette erreur comme indiqué au dispositif.

PAR CES MOTIFS, LE CONSEIL D'ÉTAT DÉCIDE :

Article unique.

Dans l'affaire A. 217.577/XIII-7494, l'arrêt du 3 octobre 2017 doit porter le n° 239.279 en lieu et place du n° 234.279.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la XIII^e chambre, le dix-neuf octobre deux mille dix-sept, par :

Simone GUFFENS,	président de chambre,
Michel PÂQUES,	conseiller d'État,
Anne-Françoise BOLLY,	conseiller d'État,
Vanessa WIAME,	greffier.

Le Greffier,

Le Président,

Vanessa WIAME.

Simone GUFFENS.